

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 25 JUN 2021**

.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*

**Date de la convocation : 18 Juin 2021**

**Présents** : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Nathalie MARCHAND, Fabienne GAUDENZI, Gabrielle BRÉMOND, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Michel GODET, Thierry DELHOMME, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

**Pouvoir** : Constance de PÉLICHY à Sébastien DIFRANCESCHO, Nicole BOILEAU à Anna MAZIER, Jacques CAPITAINÉ à Daniel GAUGAIN, Virginie GILLIOT à Jean-Noël MOINE, Georges BLAVIEZ à Dominique THÉNAULT, Virginie OBRINGER-SALMON à Maryvonne PRUDHOMME, Linda RAULT à Katia BAILLY, Manuela CHARTIER à Steve RENARD.

**Secrétaire de Séance** : Anna MAZIER

L'an deux mille vingt et un et le vendredi 25 Juin 2021 à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Madeleine Sologne, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Sébastien DIFRANCESCHO, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Les membres du Conseil Municipal observent une minute de silence en mémoire à Monsieur Pierre LUQUET, ancien Conseiller Municipal, décédé le 11 juin dernier.

**APRES AVOIR** procédé à l'appel nominal des Conseillers municipaux et constaté le quorum, **MONSIEUR Sébastien DIFRANCESCHO, 1<sup>er</sup> Adjoint**, déclare la séance ouverte.

L'adoption du procès-verbal du 30 avril 2021 est reportée à la prochaine séance.

Les points 2.3 et 4.8 sont ajoutés à l'ordre du jour du Conseil Municipal, à l'unanimité.

**1 – DIRECTION DE L'ANIMATION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ**

**1.1 Règlement intérieur du Budget Participatif**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 25 VOIX POUR et 4 ABSENCES** (Gabrielle BRÉMOND, Manuela CHARTIER, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD), **APPROUVE et ADOPTE** le règlement Intérieur du Budget Participatif.

**1.2 Suppression des désignations des membres de la CLI**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 25 VOIX POUR et 4 VOIX CONTRE** (Gabrielle BRÉMOND, Manuela CHARTIER, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD), **SUPPRIME** les désignations auprès de la CLI faites lors du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 et **INVITE** la Communauté de Communes des Portes de Sologne à procéder à la désignation d'un représentant titulaire et 1 suppléant.

## 2 – FINANCES – MARCHES PUBLICS

### 2.1 Camping Municipal – Tarif supplémentaire camping-car

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE l'instauration d'un nouveau tarif pour les camping-cars de 18,50 € pour la saison 2021 (emplacement – 2 adultes – 1 animal – électricité) qui viendra en complément de la grille tarifaire adoptée en décembre 2020.

### 2.2 Subvention pour le festival Cocorico Electro – Association l'atelier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, VERSE la subvention exceptionnelle à l'association l'Atelier d'un montant de 5 000 € afin de soutenir cette association et ainsi permettre l'organisation des Garden Party malgré les contraintes sanitaires et d'organisation fortes.

### 2.3 Subvention complémentaire Comité des Fêtes 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, VERSE une subvention complémentaire à l'association Comité des fêtes d'un montant de 3 500 € pour l'exercice 2021.

### 2.4 Demande complémentaire de fonds de concours auprès de la CCPS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DEMANDE un fonds de concours complémentaire de 38 333 € à la Communauté de Communes des Portes de Sologne en vue de participer au financement de l'acquisition de la réserve foncière commerciale, conformément au plan de financement ci-dessous afin de porter le montant du fonds de concours global à hauteur de 153 333 €, conformément au détail présenté ci-dessous.

DEPENSES	H.T	RECETTES	H.T
ACQUISITION FONCIERE	362 355,00 €	FONDS DE CONCOURS (42,32%)	153 333,00 €
		AUTOFINANCEMENT (57,68%)	209 022,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>362 355,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>362 355,00 €</b>

### 2.5 Constitution de la Commission de Délégation de Service Public ou Concessions et désignation de ses membres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la constitution d'une commission de concession ou de délégation de service public permanente pour la durée de la mandature et PROCÈDE à l'élection des membres titulaires et suppléants de cette commission sans avoir recours au scrutin secret.

Les membres suivants ont été désignés :

#### 5 membres titulaires :

M. Stéphane CHOUIN, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Dominique THÉNAULT, M. Christophe BONNET, M. Steve RENARD.

#### 5 membres suppléants :

M. Jean-Noël MOINE, M. Thierry DELHOMME, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Patrick PINAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY

### 2.6 Attribution du marché portant sur la maintenance des chauffages

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer le marché portant sur la maintenance des chauffages.

### Groupement de commandes pour les travaux relatifs à la réfection des chemins de randonnées

**Point reporté.**

### 2.7 Approbation du Règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission concession ou de délégation de Service Public.

### 2.8 Attribution du marché portant sur la livraison des repas en liaison froide

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer le marché de livraison de repas en liaison froide.

Après analyse, les offres remises par la société API RESTAURATION, représentée par Monsieur Didier DELVA, en qualité de Directeur Régional, située 17 rue Copernic à LA CHAUSSEE SAINT VICTOR est l'offre économiquement la plus avantageuse,

### **2.9 Lancement d'une consultation relative aux travaux de la piste cyclable rue Denis Papin et Chavannerie**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer le marché et tous les actes s'y rapportant.

La réception des plis est fixée au 8 juillet 2021 à 12h00.

## **3 – RESSOURCES HUMAINES**

### **3.1 Modification du tableau des effectifs**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, MODIFIE la durée hebdomadaire de travail à compter du 01/09/2021 comme suit :

- 3 postes d'adjoint d'animation à 6.5 h/s en 3 postes d'adjoint d'animation à 6.3 h/s
- 1 poste d'adjoint d'animation à 17.76 h/s en 1 poste d'adjoint d'animation à 18.9 h/s

## **4 – URBANISME**

### **4.1 Cession d'une partie de la parcelle cadastrée BN 731**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, CÈDE une partie de la parcelle non bâtie cadastrée BN 731 au prix de 12 € du m<sup>2</sup> pour la zone constructible et 1 € du m<sup>2</sup> pour la zone non aedificandi à la société A2R Métallerie.

Les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

### **4.2 Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Orléanaise**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

EMET sur le projet de Plan Local d'Urbanisme métropolitain, arrêté le 29 avril 2021 par le Conseil métropolitain, un **avis favorable sous réserve** de la prise en compte des observations susvisées afin de lever les contradictions qui apparaissent sur l'aménagement du sud de la métropole. Par ailleurs, la ville souhaite plus précisément pouvoir :

- Disposer d'une étude des flux de circulation entre la zone de la Saussaye et le territoire de la CCPS, et d'entreprendre des aménagements routiers permettant de desservir la Saussaye et de se raccorder avec l'A71 existante.
- Obtenir des précisions sur les finalités de la mise en œuvre de l'article L.151-41 5° du Code de l'urbanisme sur les secteurs limitrophes de la CCPS, à savoir le site ex-Hitachi et le site au nord de l'aire d'accueil des gens du voyage appartenant au Département du Loiret sur la commune de Saint Cyr-en-Val.
- Disposer d'explications sur la zone N ENR située au nord de l'OAP et dédiée au parc photovoltaïque sur la commune de Saint Cyr-en-Val et de revoir à la hausse la bande de recul des constructions et installations sur ce même secteur.

### **4.3 PVD – Signature d'une convention de désignation du maître d'ouvrage en tant que bénéficiaire des subventions à solliciter pour le bien sis 55/57 rue du Général Leclerc**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le projet de convention,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la convention pour l'ensemble immobilier sis 55/57 rue du Général Leclerc,

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions au titre de la DETR, de la DSIL, du plan de relance, ou de tout autre financement possible sur ce projet auprès de l'Etat dans le cadre de son conventionnement avec l'EPFLI Foncier Cœur de France.

**PRÉCISE** que le versement de ces subventions se fera au bénéfice de l'EPFLI Foncier Cœur de France.

**4.4 PVD – Signature d'une convention de désignation du maître d'ouvrage en tant que bénéficiaire des subventions à solliciter pour le bien sis 2/4 place de la Halle**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE** le projet de convention,

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention pour l'ensemble immobilier sis 2 et 4, place de la Halle,

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à solliciter les subventions au titre de la DETR, de la DSIL, du plan de relance, ou de tout autre financement possible sur ce projet auprès de l'Etat dans le cadre de son conventionnement avec l'EPFLI Foncier Cœur de France.

**Il est PRÉCISÉ** que le versement de ces subventions se fera au bénéfice de l'EPFLI Foncier Cœur de France.

**4.5 Déclassement du Domaine Public du terrain supportant l'ancienne maison de Retraite «La Rabolière»**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉSAFFECTE** la parcelle cadastrée section AY numéro 167 pour une superficie de 2.982 m<sup>2</sup>.

**PRONONCE LE DÉCLASSEMENT** de cette parcelle du domaine public et l'intègre au domaine privé communal.

**4.6 Cession foncière – vente du terrain supportant l'ancienne maison de retraite «La Rabolière» valant résiliation du bail à construction consenti en 1990 à Logemloiret et cédé à l'association «La Rabolière».**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, CÈDE** le terrain supportant l'ancienne maison de retraite «La Rabolière, cadastré AY 167 pour une superficie totale de 2.982 m<sup>2</sup>, situé 109 boulevard Maréchal Joffre à La Ferté Saint-Aubin, au prix de 70.000 €, **emportant extinction** du fait du bail à construction consenti le 6 septembre 1990 pour une durée de 55ans à l'OPAC du Loiret devenu LogemLoiret, puis cédé à «La Rabolière», pour la réalisation une résidence temporaire pour personnes âgées,

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à cette acquisition.

**4.7 Rétrocession par l'EPFLI du bien sis 512 route de Chaumont**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE** l'acquisition par la commune au prix de 183.345,77 €, avec un reste à payer s'élevant à 49.293,13 € hors taxes, des biens immobiliers situés sur le territoire communal en nature de maison d'habitation cadastrés :

- Section AR numéro 494, d'une contenance de 290 m<sup>2</sup> situé 512, route de Chaumont,
- Section AR numéro 495, d'une contenance de 1692 m<sup>2</sup> situé lieu-dit prairie de Montesot,

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir.

**4.8 Modification de la délibération portant cession des parcelles BN 680 et BN 690 à l'entreprise BLM (point ajouté)**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, MODIFIE** la délibération en date du 18 décembre 2020 portant cession des parcelles cadastrées BN 680 et BN 690, en indiquant que la cession se limite à la parcelle BN 732 (partie de la parcelle BN 680 avant division), pour un montant de 114 565 €.



**AUTORISE** Madame Le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir,

La vente sera confiée à l'étude de Maître Kalwoda, notaire de l'acquéreur.

## 5 – EDUCATION

### **5.1 Tarification des activités du service enfance jeunesse pour l'année scolaire 2021/2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les tarifs des activités du service Enfance Jeunesse à compter du 2 septembre 2021.

#### **Tarifs des activités périscolaires et extrascolaires à compter du 2 septembre 2021**

	RESTAURATI ON SCOLAIRE	ACCUEIL PERISCOLAIRE		ACCUEIL DE LOISIRS		
	Repas	Matin	Soir	Mercredi Matin ou après-midi avec repas	Mercredi et vacances Journée avec repas	Mini- séjour
<b>TAUX D'EFFORT</b>	<b>0,34%</b>	<b>0,25 %</b>	<b>0,35 %</b>	<b>0,90 %</b>	<b>1,30 %</b>	
Tarif plancher	1,10 €	0,60 €	1,10 €	2,20 €	2,70 €	18,00 €
Tarif plafond	5,30 €	3,00 €	4,00 €	10,00 €	14,00 €	
Tarif hors commune	7,00 €	4,00 €	6,00 €	14,50 €	20,50 €	39,50 €

Les parents peuvent apporter le repas de leur enfant s'il bénéficie d'un PAI, le coût du service est facturé 1,10 €.

#### **Maison des Jeunes La Courtille**

- Adhésion annuelle Pass Courtille : 10,00 €
- Adhésion annuelle Pass Courtille hors commune : 15,00 €

	Activités à la demi-journée	Activités à la journée
Distance ≤ 50 km autour de La Ferté	6,00 €	13,00 €
Distance ≥ 50 km autour de la Ferté	8,00 €	15,00 €

## 6 – DIRECTION CULTURE SPORT et VIE ASSOCIATIVE

### **6.1 Convention de Partenariat des Estivales du Cosson**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat financier 2021 pour les estivales du Cosson.

### **6.2 Convention de partenariat pour une soirée de gala de basketball**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de partenariat financier 2021 avec les différents partenaires.

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Sébastien DIFRANCESCHO, 1<sup>er</sup> Adjoint, remercie le Conseil et clôt la séance à 21 h 15.

La Ferté St-Aubin, le 28 Juin 2021

Pour Madame Le Maire, empêchée,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Sébastien DIFRANCESCHO

